

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Jean-Moreau

Date : 15 mai 2014

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2013-2014

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> • La formation à offrir au personnel est à poursuivre dans le but d'en avoir une compréhension commune. • Les mesures de soutien dans les lieux et les moments jugés à risque sont à maintenir. • Le protocole d'interventions adapté aux victimes aux auteurs et aux témoins est à maintenir. • Le résumé de plan de lutte est à ajouter à l'agenda des élèves en 2014-1015. • L'information à fournir aux parents est à développer dans l'Info-parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le sentiment de sécurité des élèves à l'école. • Outiller l'élève pour lui apprendre à utiliser la méthode de résolution de conflits. • Maintenir un climat de confiance pour inciter les élèves à signaler les situations de violence ou d'intimidation aux adultes de l'école. • Offrir de l'aide à élève qui signale une situation de violence ou d'intimidation. • Encourager les témoins à dénoncer les actes de violence et d'intimidation.



Mise en œuvre des moyens

L'ensemble des mesures universelles de prévention prévues a été mis en place auprès de tous les élèves de l'école cette année.

- Les règles de vie sont enseignées de façon explicite en septembre et les enseignants y reviennent toute l'année.
- La méthode de résolutions de conflits est enseignée dès le préscolaire.
- Différents ateliers de prévention sont présentés en classe par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire.
- Le programme Zippy est offert par l'intervenante du CLSC durant 15 semaines dans les classes de 2e année.
- Différents jumelages entre petits et grands sont organisés à plusieurs occasions durant l'année.
- Plusieurs groupes utilisent le conseil de coopération pour apprendre à vivre ensemble.
- Différentes situations d'apprentissage en lien avec le vivre ensemble ont été abordées dans les classes.
- La pièce de théâtre «Tous pour Tom» est présentée à tous les élèves du 2e et 3e cycle.

Les modalités de signalement et de consignation

- La fiche de signalement est complétée par les intervenants de l'école.
- Les parents sont rencontrés par une éducatrice spécialisée ou un membre de la direction pour consigner les signalements.
- Les règles de confidentialités sont toujours respectées.
- Tous les signalements sont traités.

Les mesures éducatives et de sanction

- Le protocole d'intervention incluant des mesures éducatives et des sanctions est mis en place auprès de chaque élève impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation.

Les mesures de soutien

- Des mesures de soutien adaptées à la situation et aux besoins de l'élève sont offertes par les enseignants, les éducatrices spécialisées, la direction adjointe et la direction.



Les difficultés,

- Certains conflits sont signalés comme des actes d'intimidation par les parents. Il faut continuer d'informer les parents sur ce qu'est l'intimidation par l'info-parents, des liens Internet et des conférences...
- Certains parents encouragent leur enfant à utiliser la violence à l'école.

Les éléments facilitants

- La rigueur du personnel enseignant pour intervenir rapidement auprès des élèves lors de situation de violence et d'intimidation.
- La compétence des enseignants et des éducatrices spécialisées et des membres de la direction pour intervenir et offrir un soutien et des outils aux élèves concernés.
- La collaboration de la majorité des parents durant le suivi donné suite à une intervention.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">• Compréhension commune de ce qu'est l'intimidation.• Plus de cohérence des intervenants dans leurs interventions auprès de l'ensemble des élèves.• Le sentiment d'efficacité du personnel augmente.	<ul style="list-style-type: none">• Relation de confiance qui s'établit entre les élèves et le personnel.• Plus grand respect des élèves entre eux.• Plus grande autonomie des élèves à gérer leurs conflits.• Les élèves commencent à réaliser l'importance de la dénonciation.• Un climat d'apprentissage positif.• Le sentiment de sécurité se développe.	<ul style="list-style-type: none">• Les parents sont mieux informés des interventions mises en place auprès de leur jeune.• La collaboration école-famille est en développement.	<ul style="list-style-type: none">• Les partenaires développent des outils pour soutenir l'école.<ul style="list-style-type: none">○ Ateliers de prévention en développement par la SQ○ Programme offert par l'organisme Mesures alternatives• Le CSSS offre du soutien aux familles à notre demande.



Recommandations

- Poursuivre la formation continue du personnel sur les interventions gagnantes pour contrer la violence et l'intimidation.
- Poursuivre les mesures de préventions universelles offertes à l'ensemble des élèves.
- Prévoir une activité de masse pour les élèves du préscolaire et du 1er cycle pour l'année 2014-2015.
- Offrir une activité de sensibilisation à la loi des jeunes contrevenants aux élèves du 3e cycle par les policiers de la SQ.
- Reconduire la présentation d'un atelier sur la cyber intimidation aux élèves du 3e cycle au début de chaque année scolaire.
- Poursuivre l'utilisation du protocole d'intervention auprès des élèves qui éprouvent des difficultés de comportement à l'école.
- Continuer à impliquer les parents dans le processus d'intervention.
- Organiser une activité parents-enfants sur l'intimidation et la violence à l'école.
- Déposer le bilan du plan de lutte sur le site Internet de l'école et poursuivre les capsules d'information destinées aux parents.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Jean-Moreau a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 21 mai 2014.

No de résolution: CÉ-019-21-05-14-34